

BATIMENTS COMMUNAUX: Cimetières. Réparation du mur d'enceinte, appel au Syndicat des Entrepreneurs.

Le Maire donne lecture du rapport:

Depuis 1948, c'est à dire depuis 16 ans, le cimetière de l'Est est privé d'une clôture du côté de la mer, par suite de destruction par le cyclone.

Jusqu'ici rien n'a été fait <sup>soit</sup> pour réparer partiellement, soit pour reconstruire cette partie de la clôture. Cette situation qui nous paraît inadmissible et bien que des travaux doivent encore alourdir notre budget, nous pensons qu'il est nécessaire d'entreprendre ces travaux sans délai.

Une lettre a été adressée au Syndicat des Entrepreneurs pour lui demander d'avertir les adhérents que la Municipalité entendait entreprendre dans les plus courts délais ces travaux et que nous serions désireux de traiter par marché de gré à gré afin d'éviter toute perte de temps.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse du Syndicat des Entrepreneurs. En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le Maire, en cas où à la date du 10 Mai aucune réponse ne serait parvenue, de traiter de gré à gré avec une entreprise de son choix./.

Le MAIRE. - Messieurs, en fait, après que ce rapport ait été rédigé nous avons vu que certains entrepreneurs s'intéressaient à la question, mais qu'ils ne s'étaient fait connaître que verbalement.

M. REYBELLET. - Il y en a quelques uns qui sont venus me voir et m'ont demandé ce que nous désirons exactement. Je leur ai répondu que nous ne pouvions pas faire de propositions quant au montant susceptible d'être réclamé pour de tels travaux.

LE MAIRE. - Justement, en attirant l'attention du Syndicat des Entrepreneurs sur la nécessité d'entreprendre ces travaux nous n'avons fixé ni la limite, ni l'importance des travaux pour la bonne raison qu'en ce qui concerne le Grand Marché nous n'avions pas pris de décision et en ce qui concerne le Cimetière il y a deux façons de concevoir les réparations à faire, soit que nous effectuons une réparation rapide, mais solide, soit que nous construisons un mur avec renforcement. Toute la question est là, restant entendu que M. GALLARD donnera toutes explications utiles, au nom du Conseil Municipal, aux Entrepreneurs.

M. GALLARD. - Les Entrepreneurs n'ont pas pris de décision parce qu'ils attendaient les précisions. Je leur ai dit que ces précisions leur seraient apportées à la suite de la réunion de ce jour.

LE MAIRE. - Messieurs, vous êtes devant une demande qui vous est présentée et j'espère que vous serez d'accord avec nous, pour reconnaître que ce travail demande une solution rapide.

Comme je viens de dire, nous pouvons envisager soit une réparation solide mais qui ne soit pas trop onéreuse, soit alors faire un travail très sérieux. À votre avis, M. GALLARD, quelle solution devons-nous admettre?

M. GALLARD. - Je comprends bien qu'il y a une question de crédit qui joue, mais j'estime que nous devons faire quelque chose de sérieux, car s'il fallait recommencer au bout de 5 ans, ce serait regrettable.

M. GUINOT. - J'attendais que M. GALLARD nous fasse connaître sa position quant à la solidité de la digue. Je suis, de ce fait, obligé de vous donner un chiffre, chiffre qui a déjà été calculé par des entrepreneurs qui nous ont fait parvenir des devis pour la reconstruction de ce mur, et ce n'est pas un secret pour personne, il s'est élevé à 50 millions de francs CFA. Pour ma part, je vois mal le budget de la commune supporter une telle dépense, ou alors il nous est impossible de faire une réparation qui assurerait une garantie.

LE MAIRE. - La digue de la piscine n'atteint pas 20 millions.

M. GUINOT. - Elle est moins importante.

LE MAIRE. - Si vous étiez au courant de la question, vous auriez pu nous éclairer avant cette réunion en nous disant que des démarches avaient déjà été faites et que les travaux avaient déjà été chiffrés à 50 millions. Lorsque vous dites que tout le monde le savait, je regrette infiniment, c'est la première fois que j'en entends parler.

M. GUINOT. - J'ai vu la question à l'ordre du jour, M. le Maire.

LE MAIRE. - Il fallait m'en parler avant cette discussion.

M. AUBER. - Les projets ont été chiffrés comment?

M. REYDELLET. - Je serais d'avis qu'on fasse un travail sérieux. Qu'on fasse faire un devis et si nous ne pouvons pas faire la totalité en une année nous pourrions procéder par étape. Si nous faisons quelque chose qui ne soit pas solide et qui risque d'être enlevé au premier raz de marée ce sera de l'argent jeté à la mer.

M. BALLARD? - Si l'on pouvait faire les fondations ce serait très bien et continuer par la suite, par contre procéder par tronçons ce serait une catastrophe.

M. REYDELLET. - Si la digue de la piscine ne coûte que 20 millions, je ne crois pas que le mur du cimetière coûte plus car il n'a pas été enlevé sur une plus grande longueur.

M. GUINOT. - Mais il faut protéger davantage parce que de ce côté on est en plein centre des courants.

M. MANES. - Je me demande ce que sera la digue de la piscine après un raz de marée.

LE MAIRE. - Pourquoi voulez-vous que cette digue ne tienne pas?

M. REYDELLET. - La partie qui a été construite a déjà résisté tout de même.

LE MAIRE. - Messieurs, je vais vous demander de m'autoriser à faire les démarches nécessaires pour que études et devis soient faits sans plus tarder.

En conséquence, j'annule le dernier paragraphe du rapport de présentation et je vous demande de m'autoriser à prendre contact d'une manière complète avec la SECNO.

Je mets cette proposition aux voix.

Adopté à l'unanimité.